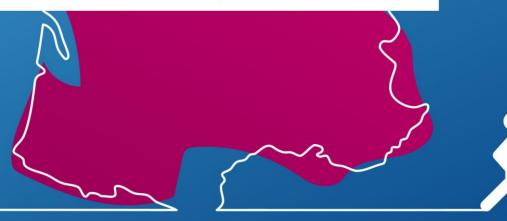




Les chiffres de l'emploi intérimaire



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 30 AOÛT 2024



COMMENTAIRE GÉNÉRALPOUR LE MOIS DE JUIN 2024

En juin 2024, l'emploi intérimaire (contrats de travail temporaire et CDI intérimaires) représente 796 140 équivalents temps plein (ETP), soit environ 34 000 ETP de moins qu'en juin 2023, correspondant à une baisse de 4,1 % sur un an. La dégradation apparait moins marquée qu'en mai 2024 (-8,4 %) et se situe 2,6 points au-dessus de l'évolution moyenne observée au cours du premier semestre 2024 (-6,7 %).

Toutes les activités utilisatrices sont orientées à la baisse par rapport à l'an dernier avec des écarts significatifs selon les secteurs :

- Avec -7,7 %, c'est dans l'industrie, pénalisée par la conjoncture automobile, que le travail temporaire diminue le plus.
- Après -12,1 % en mai, le recul dans le BTP s'atténue nettement en juin, avec une baisse de -3,8 %. Le secteur se positionne au-dessus de la tendance moyenne.
- La baisse dans le commerce se réduit à -3,1 % en raison d'un effet de base plus important (-8,7 % en juin 2023) que dans les autres secteurs (-0,9 % en moyenne en juin 2023).
- Les transports-logistique et services se démarquent avec un niveau d'emploi intérimaire atteignant presque celui de juin 2023 et se contractant de respectivement -0,6 % et -0,9 %.

Dans ce contexte sectoriel, le recul de l'intérim concerne toutes les qualifications. Celui-ci est moins élevé pour les métiers du tertiaire : cadres et professions intermédiaires : -3,0 %, employés : -1,6 % ; que pour les ouvriers : ouvriers qualifiés : -3,8 %, ouvriers non qualifiés : -5,7 %.

CONTACTS PRESSE

Dylan Jullian 06.18.89.56.73 dylan.jullian@omnicomprgroup.com

Victor Morelle
06.18.83.59.55
victor.morelle@omnicomprgroup.com

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession.

12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

www.prismemploi.eu @Prismemploi







DONNÉES NATIONALES DE CADRAGE

ÉVOLUTION DE JUIN 2024 PAR RAPPORT À JUIN 2023

LES CHIFFRES CLÉS

Les effectifs intérimaires s'inscrivent en baisse (-4,1 %) au niveau national.

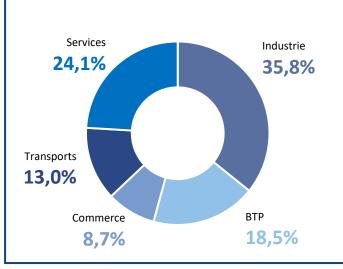
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'ensemble des secteurs

est en baisse

L'emploi intérimaire diminue dans les transports (-0,6 %), les services (-0,9 %), le commerce (-3,1 %), le BTP (-3,8 %) et l'industrie (-7,7 %).





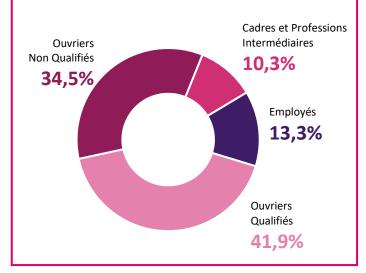
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

L'ensemble des qualifications

est en baisse

L'emploi intérimaire diminue chez les employés (-1,6 %), les cadres et professions intermédiaires (-3,0 %), les ouvriers qualifiés (-3,8 %) et les ouvriers non qualifiés (-5,7 %).

Répartition des effectifs intérimaires par qualification





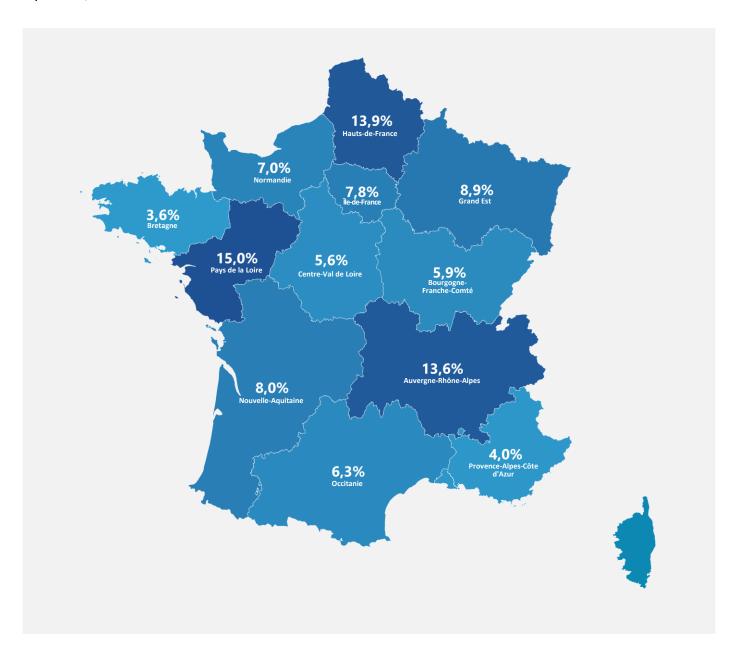


LE CDI INTÉRIMAIRE

En juin 2024, le CDI Intérimaire représente 49 760 ETP, correspondant à 6,2 % des effectifs des agences d'emploi.

Sur les territoires, le recours au CDII est nettement surreprésenté en Pays de la Loire (11,7 %), en Hauts-de-France (10,8 %) et en Normandie (8,6 %). C'est en Bretagne et en Ile-de-France (avec respectivement 3,0 % et 3,0 % des effectifs) que ce contrat demeure le moins développé.

La répartition géographique des CDII se concentre à plus de 40 % dans 3 régions caractérisées par une forte orientation industrielle : Pays de la Loire : 15,0 %, Hauts-de-France : 13,9 %, et Auvergne-Rhône-Alpes : 13,6 %.



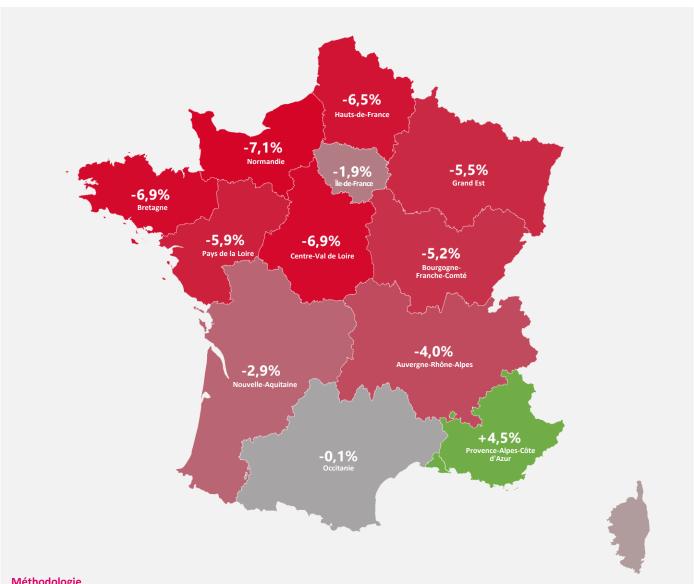


LA FRANCE DES RÉGIONS

Juin 2024 par rapport à juin 2023.

La majorité des régions métropolitaines est en baisse.

Dans le détail géographique, à l'exception de PACA (+4,5 %), toutes les régions enregistrent des évolutions négatives sur un an comprises entre -0,1 % en Occitanie et -7,1 % en Normandie.



Méthodologie

Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Siaci Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Siaci Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Siaci Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDII.

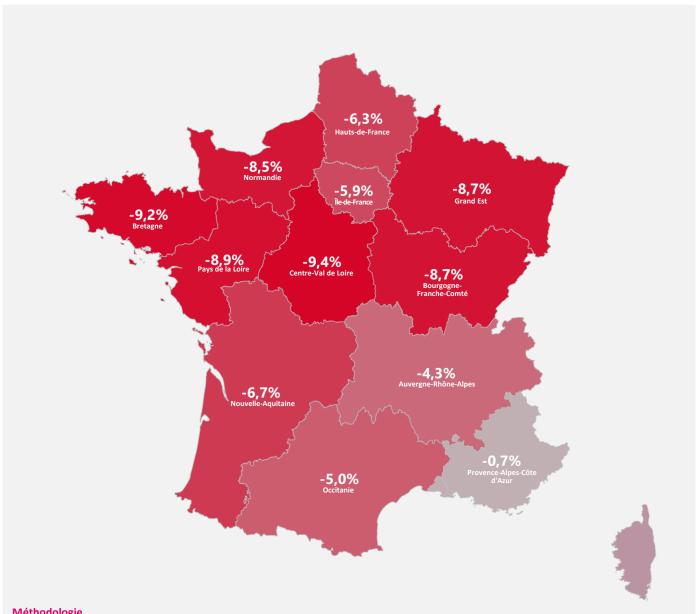


LA FRANCE DES RÉGIONS

Juin 2024 par rapport à juin 2023.

Cumul annuel: janvier-juin 2024 (%)

Au cours des six premiers mois de l'année, l'emploi intérimaire enregistre une baisse cumulée de -6,7 % par rapport à la même période en 2023.



Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Siaci Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Siaci Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Siaci Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDII.